

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le cinq mai, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le treize mai deux mil quatorze.

L'an deux mil quatorze le treize mai à dix-neuf heures trente, le Comité s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 15  
Présents : 16 (14 Titulaires et 2 Suppléants)  
Votants : 15

**Présents** : Isabelle BAUSIER Vice-Présidente, Yolande CHERY, Thomas MENAGE, Laurent NOIRAUT, André SIMON, délégués titulaires de la Commune d'Ouchamps ;  
Christiane PERON, déléguée suppléante de la Commune d'Ouchamps ;  
Elisabeth FERMAUT, Présidente, Eric MARTELLIERE, Nicolas OURY, Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la Commune de Fougères sur Bièvre ;  
Béatrice HUC, déléguée suppléante de la Commune de Fougères sur Bièvre ;  
Karine MICHOT, Pascal JAULIN, Nicole LOUVEAU, Séverine MARTY, Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la Commune de Feings ;

**Excusés** : Corinne MARCHAND, déléguée suppléante de la Commune d'Ouchamps ;  
Christian LABY, délégué titulaire de la Commune de Fougères sur Bièvre ;  
Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la Commune de Fougères sur Bièvre ;  
Yannick CONGRAS, Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

**Ordre du jour** :

- Election du délégué CNAS,
- Désignation des délégués chargés de la commission sur les rythmes scolaires
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher  
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :  
Madame Karine MICHOT

Madame la Présidente demande leur accord aux délégués pour ajouter à l'ordre du jour une décision modificative, une délibération sur les participations des communes et un vote de règlement.  
Les délégués acceptent à l'unanimité.

**ELECTION DES DELEGUES AU CNAS**

DELIBERATION N° 25/2014

Suite au renouvellement des délégués du CNAS, il a été demandé d'élire un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents.

Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS se présente en tant que délégué des élus,  
Madame Lydie SAGET-LETHIAS se présente en tant que délégué du personnel.

Après avoir voté à bulletin secret, le Comité Syndical a élu Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS par 15 voix pour représenter le collège des élus et Madame Lydie SAGET-LETHIAS par 15 voix pour représenter le collège des agents.

**DESIGNATION DES DELEGUES CHARGES DE LA COMMISSION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à la désignation des délégués à la commission sur la réforme des rythmes scolaires. Deux membres par commune plus la présidente et les vice-présidents.

Commune d'Ouchamps : Madame Yolande CHERRY  
Madame Christiane PERON  
Suppléant : Monsieur Thomas MENAGE

Commune de Fougères : Monsieur Christian LABY  
Monsieur Eric MARTELLIERE  
Suppléante : Madame Béatrice HUC

Commune de Feings : Madame Séverine MARTY  
Monsieur Pascal JAULIN  
Suppléante : Madame Karine MICHOT

Madame la Présidente explique aux délégués que suite au décret du 08 mai 2014 sur la nouvelle réforme des rythmes scolaires le SIVOS à la possibilité de garder l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle a été votée le 17/12/2013 et validée par le CDEN le 06/02/2014 ou de faire un projet d'expérimentation le 06/06/2014 au plus tard.

Ce projet doit respecter 8 ½ journées par semaine d'enseignement comprenant au moins 5 matinées et 24h maximum d'enseignement. Les TAP peuvent être regroupés sur ½ journée (3h l'après-midi). Si la semaine comprend moins de 24h d'enseignement ; les heures non accomplies seront récupérées en diminuant le nombre de jours de vacances scolaires d'été.

Le projet doit être validé par le Comité Syndical et le Conseil d'école.

Les membres du comité syndical expriment le souhait que l'intérêt de l'enfant soit pris en compte avant le côté financier. Le manque de locaux pourrait être pallié par un temps de TAP plus long pour pouvoir déplacer les enfants en car. Ils estiment que ¾ d'heure de TAP par jour ne permet pas de faire de réelles activités. Par ailleurs, une demi-journée de TAP différente par école faciliterait le recrutement du personnel.

Madame la Présidente conclut le sujet en demandant à ce qu'il soit fait très rapidement un sondage auprès des parents.

La prochaine date de réunion de la commission sur la réforme des rythmes scolaires est fixée au mardi 20 mai 2014 à 19h30.

### **PARTICIPATION DES COMMUNES**

DELIBERATION N° 26/2014

Madame la Présidente expose au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2014 pour permettre notamment le règlement du transport d'une sortie pédagogique de 2 classes de l'école d'Ouchamps à Versailles 1.018,49 € et un complément de 382,24 € pour la sortie effectuée au Blanc.

Il est demandé à chaque commune de verser un supplément de participation de 500,00 €, échéance 01/06/2014.

Les membres du comité syndical demandent à ce que les enseignantes des deux classes allant à Versailles sollicitent une participation minimum des parents pour un total de 250,00 €.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le paiement de 500,00 € par commune.

### **DECISION MODIFICATIVE**

DELIBERATION N° 27/2014

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2014 pour permettre notamment le règlement du transport d'une sortie pédagogique de 2 classes de l'école d'Ouchamps à Versailles et un complément de 382,24 € pour la sortie effectuée au Blanc.

Les trois communes ont accepté de verser un supplément de participation de 500,00 € chacune.

Le Budget sera modifié ainsi :

**Section de Fonctionnement**

**Augmentation de crédit**

**Chapitre 074**

Somme

**Article 74741**

**1.500,00 €**

**Section de Fonctionnement**

**Augmentation de crédit**

**Chapitre 011**

Somme

**Article 6042**

**1.117,76 €**

**Article 6574**

**382,24 €**

15 votes pour

0 vote contre

0 abstention

**MODIFICATION DE REGLEMENT SUR LA GARDERIE ET LE TRANSPORT**

DELIBERATION N° 28

La garderie de Feings a été ouverte le 31/03/2014 pour répondre à la demande des parents.

Après un mois de fréquentation, les parents se rendant compte qu'ils payaient la garderie alors que précédemment ils ne la payaient pas car l'enfant prenait le car jusqu'à Fougères, demandent à réinscrire leurs enfants à Fougères.

Actuellement le Sivos supporte les frais de garderie pour un maximum de 8 enfants par jour.

Afin que le car ne serve pas de palliatif à la garderie le règlement sera modifié ainsi :

La garderie sera payante à compter du 02/09/2014 pour tout enfant fréquentant la garderie périscolaire, qu'il prenne le car ou non.

15 votes pour

0 vote contre

0 abstention

**AFFAIRES DIVERSES**

Des élus de la commune d'Ouchamps ont du intervenir pour calmer un enfant pendant le temps périscolaire. Dans ce cas, il faut remonter les informations au Sivos. Madame la Présidente indique au comité que l'ancienne Présidente a proposé l'intervention d'un médiateur qui rencontrerait le personnel et les enfants. Le coût n'est pas connu ce jour.

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au jeudi 05 juin 2014 à 19h30.

La séance est close à 20H55.